

CONVENTION

Prévoyant l'utilisation des services de la laverie Marie-Renée Poulet à La Grave 05320 et le règlement des factures correspondantes

Entre :

La commune de La Grave représenté par son Maire, Monsieur Jean-Pierre PIC,

Et :

La laverie Marie-Renée Poulet, représentée par sa gérante, Madame Marie-Renée Poulet,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Commune pourra faire appel à la laverie pour des prestations de ménage et entretien des bâtiments communaux.

Article 2 :

En contrepartie, la laverie émet les factures correspondantes, que le SIVOM s'engage à honorer.

Article 3 :

Cette convention est conclue pour un an à compter de ce jour et reconductible tacitement.

Fait à La Grave, le 2021

Le Maire de la Commune,
Jean-Pierre PIC

La gérante de la Laverie
Marie-Renée POULET